

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3332

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Aménagement des espaces extérieurs Teyssonnière - Première phase (étude et déviation de réseaux) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet urbain de Rillieux la Pape, sur la partie "est" de la ville nouvelle, prévoit, pour le quartier des Semailles, la construction de 50 logements (Opac de l'Ain, chemin de la Teyssonnière) dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux, à la suite des 200 démolitions inscrites dans la convention avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru) signée le 13 mai 2005.

Par délibération n° 2004-2109 en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté avait autorisé l'engagement de la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des espaces publics attenants ainsi que des études techniques préalables à cette opération, et individualisé à cet effet une autorisation de programme d'un montant de 90 000 €.

En parallèle, l'Opac de l'Ain a déposé, le 18 novembre 2005, deux permis de construire pour ses bâtiments à réaliser sur le domaine public de voirie du chemin de la Teyssonnière et du parking public attenant.

L'avant-projet d'espaces publics a permis d'identifier les réseaux à déplacer courant 2006 et à créer en 2007 pour rendre constructibles les parcelles destinées aux futurs bâtiments de l'Opac de l'Ain. Ces travaux d'un montant estimé à 920 000 € TTC concernent :

- la déviation d'un réseau d'eau potable,
- la création d'un réseau d'eaux usées,
- la création d'un réseau d'eaux pluviales,
- le dévoiement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires privés (éclairage public, réseaux de Télécom, etc.). Celui-ci reste à charge de la collectivité car les réseaux situés sous le domaine public doivent être déclassés pour être vendus à l'Opac de l'Ain qui y construira des bâtiments d'habitation.

Les travaux sur les réseaux d'eau seront réalisés sur les marchés annuels à bons de commande.

Par ailleurs, il convient de prévoir un financement complémentaire pour prendre en compte les sondages géotechniques, la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) et la coordination de sécurité et de prévention de la santé.

Le coût global prévisionnel de la 1ère phase de l'opération est ainsi évalué à 1 080 000 € TTC sur lesquels, selon la convention de participation signée avec l'Anru, une recette de 450 625 € est attendue de l'Anru.

Le coût de la seconde phase correspondant à l'aménagement proprement dit des espaces extérieurs sera précisé ultérieurement et fera l'objet d'une autorisation de programme complémentaire.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 6 mars 2006 et du Bureau le 20 mars 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide la 1ère phase de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs Teyssonnière à Rillieux la Pape portant sur les études et les travaux de déviation des réseaux pour un coût global estimé à 1 080 000 € TTC, avec une subvention attendue de l'Anru de 450 625 €.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 20 septembre 2004 pour l'opération n° 958 - Rillieux la Pape : GPV-Teyssonnière Semailles, est complétée pour un montant total de 933 800 € en dépenses et de 450 625 € en recettes, répartis comme suit :

- sur le budget principal : 657 800 € en dépenses et 450 625 € en recettes, à prévoir sur 2007,
- sur le budget annexe de l'eau potable : 140 000 € en dépenses HT, à prévoir en 2006,
- sur le budget annexe de l'assainissement : 136 000 € en dépenses HT, à prévoir en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,